

FICHE	ARTISTE	BÂTIMENT	TYPE DE PROCÉDURE	COMMISSION
084.3	JEAN-JACQUES BORGEAUD	Centre d'Orientation et de Formation Professionnelles (COFOP)	commande directe	PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION Jacqueline Schwarz cheffe de projet SIPaL DÉLÉGUÉ CCAC Jean Crotti artiste plasticien
	TITRE DE L'ŒUVRE	LIEU		MEMBRES DE LA COMMISSION
	JARDIN CHROMATIQUE aménagement paysager	avenue de Valmont 24 1010 Lausanne		Serge Truchard architecte cBmM architectes Louis Staffoni représentant utilisateur (COFOP)
	RÉALISATION	N° BÂTIMENT		
2009		132.14280		
		REMARQUE		
		cf. fiche 084.1 pour complément cf. fiche 084.2 pour complément cf. plaquette architecture #84		



DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Les ateliers orientés sur les cours laissent un arrière, interstice linéaire de raccords bricolés. En contrepoint aux cours et à l'espace délaissé, un jardin chromatique est intégré au schéma directeur.

En écho à ce qui fut un domaine agricole un processus de cultures saisonnières apparaît pertinent. Un cycle de fleurissement d'annuelles colorées, d'engrais verts et de terre labourée est mis en place. Toutes ces surfaces morcelées sont simplement travaillées selon un mode d'emploi unique. Premier semis de moutarde, suivi d'un mélange standard d'annuelles rouges, puis la phacélie d'automne, les annuelles de couleurs jaunes l'année suivante. Les troncs des arbres sont chaulés.

Au fil de sa longueur, le jardin permet que des liens se tissent entre les différentes unités professionnelles.

Jean-Jacques Borgeaud

MATÉRIAUX

Fleurs annuelles.

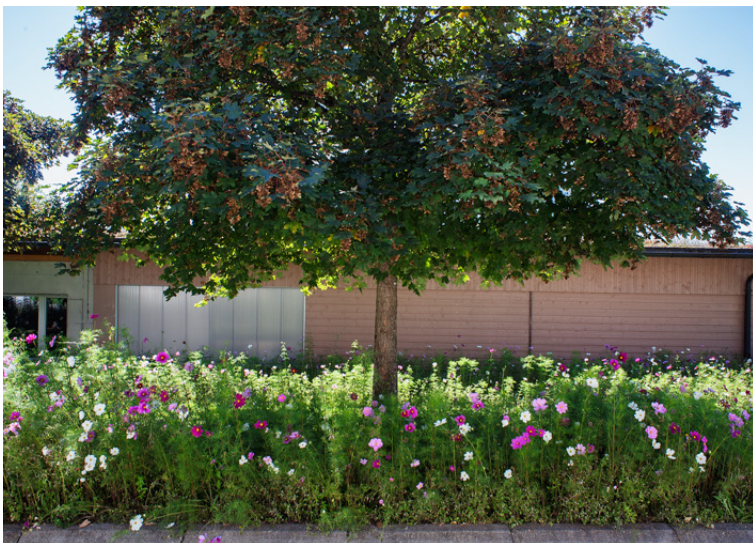
JEAN-JACQUES BORGEAUD

Jean-Jacques Borgeaud s'investit dans une démarche prospective basée sur l'analyse sensible et le processus de projet; l'attention portée à chaque site conduit à réinventer à chaque fois les qualités propres d'un paysage dans sa dynamique d'évolution. Appréciant la recherche en groupe de travail, il collabore régulièrement avec architectes, urbanistes, ingénieurs et écologues. Les champs d'activités sont la planification du paysage, l'insertion d'infrastructures dans le paysage, la planification des espaces verts, la gestion à long terme de patrimoine végétal, la réhabilitation de jardins historiques.

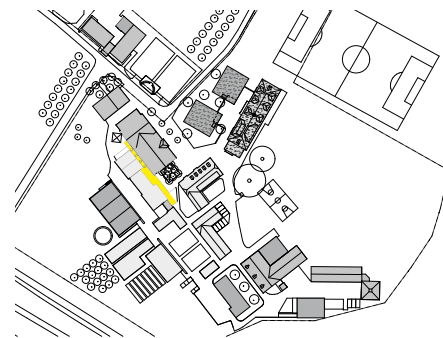
www.swiss-architects.com



© Quentin Dayer



© Quentin Dayer



PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Hier encore campagnard, en périphérie urbaine, le site du COFOP doit aujourd'hui relever le défi d'appartenir à un lieu hautement stratégique, près d'un noeud autoroutier, à proximité immédiate du métro M2 et du Biopôle (pôle des biotechnologies à Epalinges). L'Etat de Vaud, désireux d'entretenir les espaces extérieurs du complexe tout en répondant aux obligations légales énoncées dans le Plan d'affectation cantonal, élabore un plan directeur paysager. [...]

Le COFOP est implanté aux Croisettes, sur un tertre en contrehaut de la Vuachère, qui prend sa source aux Planches; le cordon boisé qui en signale le tracé marque la limite orientale de la parcelle. L'ensemble alterne des constructions, de types et de volumes très divers construites sur deux siècles, et des espaces vides qui, tantôt, s'élargissent en cours (à la géométrie gauche, où les activités des différentes sections de formation se prolongent), tantôt, se resserrent en passages liant entre elles ces composantes disparates. Afin d'assurer le dégagement autour du hameau et la lisibilité du site, le plan directeur paysager prévoit de traiter les prés en pente en prairie à fenaison, prolongée en biotope séchard où sont plantés deux vergers de fruitiers à haute-tige. Le coteau exposé au sud-ouest sera réservé aux cultures fruitières et pépinières. Une allée de noyers (*Juglans regia* L.) le long de la route de Valmont devrait conférer ombre et prestance à l'accès. [...]

Nadja Maillard

Extrait de «Vaud. Art et architecture»

Editions Favre, 2014

L'objectif de l'architecte paysager est d'investir de la même manière les espaces résiduels par un jardin chromatique.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 01.06.2009), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de: CHF 58 000.- TTC.

ARCHITECTES MANDATAIRES

Herbert Marti BUSSIGNY
cBmM architectes, Bridel-Marinov-Truchard
LAUSANNE

En continuité de la volonté de développement paysager et en bonne collaboration avec le Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud (SERAC), le pourcent culturel du crédit COFOP a pu être attribué au développement de la zone jardin de l'espace central, telle que définie par le plan directeur paysager.

En continuité de son travail pour le plan directeur, Jean-Jacques Borgeaud a été invité à proposer un projet de jardin fleuri, à réaliser et à entretenir, en partie, par les élèves du COFOP dans le cadre des travaux à effectuer au cours de leur formation. Le projet d'aménagements extérieurs permet ainsi de soutenir des aspects pédagogiques touchant aux secteurs professionnels de l'horticulture et du paysagisme.

Lors de sa séance du 10 juillet 2008 et conformément au règlement RAABE, la commission d'animation artistique a unanimement recommandé au maître de l'ouvrage d'attribuer la totalité du % culturel COFOP à la réalisation du projet «Jardin chromatique».